

4.4 Durée et conditions de travail

Entre 1950 et 2012, la **durée annuelle du travail** de l'ensemble des salariés a baissé en France de 25 %. Jusqu'au milieu des années 1960, cette durée a peu varié, et c'est à partir de 1965 et jusqu'en 1982 qu'une part importante de la baisse intervient, en grande partie en raison de réductions collectives (4^e semaine de congés payés en 1968, 5^e semaine et 39 h en 1981). La durée du travail s'est à nouveau repliée à partir de 1992 avec l'accroissement du temps partiel puis avec le passage à 35 h à partir de 1998, avant de se stabiliser à partir de 2002.

Alors qu'il avait beaucoup augmenté dans les années 1980 et 1990 et légèrement baissé de 1999 à 2002, le travail à **temps partiel** n'a progressé que faiblement au cours de la dernière décennie. En 2012, le recours au temps partiel en France est de 18 %, chiffre proche de la moyenne des pays de l'UE. Le recours au temps partiel est particulièrement développé aux Pays-Bas : il y concerne près de la moitié des personnes en emploi en 2012. Comme ailleurs dans l'UE, le temps partiel concerne en France surtout les femmes. Les jeunes, les seniors et les salariés faiblement diplômés sont également plus fréquemment à temps partiel. Près du tiers des salariés à temps partiel le sont faute d'avoir trouvé un emploi à temps plein : on parle alors de temps partiel « subi », situation qui concerne plus souvent les jeunes et les salariés faiblement diplômés. Neuf salariés sur dix à temps partiel travaillent dans le secteur tertiaire.

Certains salariés ont occasionnellement ou régulièrement des horaires de travail atypiques. C'est le travail du samedi qui concerne le plus de salariés, suivi du travail du soir, puis de celui du dimanche. La catégorie socioprofessionnelle des employés connaît en forte proportion le travail du samedi (53 %) et à un degré moindre celui du dimanche (33 %). Au sein de cette catégorie, les policiers et militaires ainsi que les employés du commerce sont les plus nombreux à travailler le week-end. Les cadres déclarent travailler le soir plus souvent que la moyenne. Les ouvriers sont, quant à eux, beaucoup plus concernés par le travail de nuit (20 %). Les salariés travaillant la nuit habituellement ou occasionnellement sont 15 % en 2012 (contre 14 % dix ans auparavant). L'augmentation du travail de nuit est particulièrement forte pour les femmes qui représentent un salarié sur trois travaillant la nuit, contre un sur cinq il y a une vingtaine d'années. Les catégories professionnelles qui comportent le plus grand nombre de travailleurs de nuit restent cependant majoritairement masculines. En 2012, 6,5 millions de salariés travaillent le dimanche. La moitié de ces salariés exercent leur activité dans les professions qui concourent à la continuité de la vie sociale, à la permanence des soins, ainsi qu'à la protection et la sécurité des personnes et des biens. Une grande partie de ces professions relève du secteur public. ■

Définitions

Durée légale du travail : fixée à 35 heures hebdomadaires ou 1 607 heures annuelles depuis le 1^{er} janvier 2002 pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, c'est une durée de référence, un seuil au-delà duquel sont calculées les heures supplémentaires et en deçà, le chômage partiel. Il ne s'agit ni d'une durée minimale (les salariés peuvent être employés à temps partiel), ni d'un maximum : des heures supplémentaires peuvent être accomplies dans le respect des durées maximales au-delà desquelles aucun travail ne peut-être demandé.

Durée annuelle du travail, durée collective hebdomadaire du travail, sous-emploi, temps partiel : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La durée du travail des salariés à temps complet », *Dares Analyses* n° 047, juillet 2013.
- « Le travail à temps partiel », *Synthèse.Stat'* n° 04, Dares, juin 2013.
- « La proportion de travailleurs à temps partiel en situation de sous-emploi en hausse à 21,4 % dans l'UE27 en 2012 », *Communiqué de presse* n° 63, Eurostat, avril 2013.
- « En 2011, 29 % des salariés ont travaillé le dimanche de manière habituelle ou occasionnelle », *Dares Analyses* n° 075, octobre 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Durée et conditions de travail 4.4

Horaires atypiques habituels et occasionnels des salariés en 2012

en %

	Travail occasionnel ou habituel					Horaires de travail irréguliers	
	au domicile	le soir ¹	la nuit ²	le samedi	le dimanche	alternés	variables
Catégorie socioprofessionnelle							
Cadres et prof. intellect. sup	43	49	14	48	32	1	26
Professions intermédiaires	19	35	15	47	30	5	23
Employés	9	26	13	53	33	5	25
Ouvriers	2	28	20	42	18	15	17
Durée du travail							
Temps complet	17	35	17	49	29	8	22
Temps partiel	14	23	7	44	27	3	27
Ensemble	16	33	15	48	29	7	23

1. Entre 20 heures et minuit. 2. Entre minuit et 5 heures.

Note : la proportion de salariés concernés ici comprend ceux qui ont habituellement des horaires de travail atypiques plus ceux qui ont occasionnellement connu ces situations.
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Temps partiel selon le sexe en 2012

en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Actifs occupés (en milliers)	13 476	12 278	25 754
Actifs à temps complet	93,1	69,8	82,0
Actifs à temps partiel ¹	6,9	30,2	18,0
dont : moins de 15 heures	1,1	4,5	2,7
de 15 à 29 heures	3,6	15,8	9,5
30 heures ou plus	1,5	9,0	5,1
non renseigné	0,7	0,9	0,7

1. Y c. les personnes n'ayant pas déclaré d'horaires habituels.

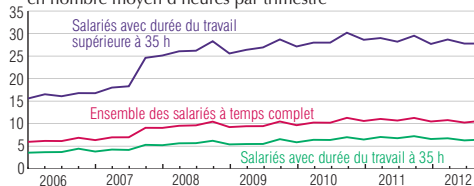
Note : taux calculés par rapport à l'ensemble des actifs occupés.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Heures supplémentaires déclarées par salarié

en nombre moyen d'heures par trimestre



Champ : salariés à temps complet dans des entreprises de dix salariés ou plus des secteurs concurrentiels en France métropolitaine.

Source : Dares.

Durée du travail hebdomadaire et temps partiel dans l'Union européenne en 2012

	Durée hebdomadaire en heures ¹		Travailleurs à temps partiel en % de l'emploi total		
	Non salariés	Salariés	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	50,4	40,7	10,5	45,6	26,7
Autriche	54,3	41,8	9,0	44,9	25,7
Belgique	55,7	39,2	9,7	43,6	25,1
Bulgarie	44,6	40,8	2,2	2,7	2,4
Chypre	47,2	41,3	8,0	13,7	10,7
Croatie	44,6	40,9	7,0	10,0	8,4
Danemark	48,6	37,6	16,0	36,4	25,7
Espagne	48,2	40,2	6,6	24,5	14,7
Estonie	43,5	40,7	5,8	14,9	10,4
Finlande	47,7	39,0	10,3	20,1	15,1
France	52,9	39,4	6,9	30,2	18,0
Grèce	49,6	40,5	4,9	11,9	7,7
Hongrie	42,4	40,4	4,7	9,7	7,0
Irlande	47,4	38,7	14,1	35,4	24,0
Italie	44,8	38,7	7,2	31,1	17,1
Lettonie	41,9	40,3	7,1	11,6	9,4
Lituanie	40,7	39,5	7,5	11,3	9,5
Luxembourg	49,9	40,1	5,4	36,3	19,0
Malte	46,5	40,7	6,9	26,3	14,0
Pays-Bas ²	49,6	39,0	26,4	77,0	49,8
Pologne	47,1	41,0	5,2	11,3	7,9
Portugal	50,0	41,3	12,1	16,8	14,3
Rép. tchèque	47,3	47,3	2,9	9,5	5,8
Roumanie	39,9	41,0	9,5	11,1	10,2
Royaume-Uni	45,9	42,3	13,3	43,3	27,2
Slovaquie	45,5	40,9	2,9	5,7	4,1
Slovénie	47,2	41,0	7,0	13,1	9,8
Suède	48,6	39,9	14,6	39,6	26,5
UE	47,6	40,4	9,4	32,5	19,9

1. Personnes travaillant à temps complet.

2. Données 2009 pour la durée hebdomadaire.

Champ : population de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat.

Le travail du dimanche en 2012

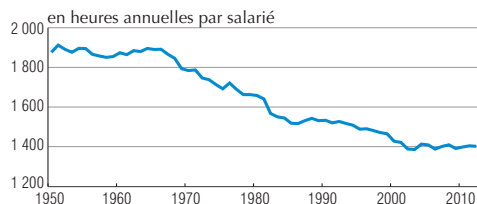
en %

	Salariés travaillant le dimanche		
	habituel- lement	occasionnel- lement	jamais
Hommes	11,7	17,3	71,0
Femmes	15,0	13,1	71,9
Diplôme			
Supérieur au bac	10,7	21,8	67,6
Baccalauréat ou équivalent	14,5	15,2	70,3
CAP, BEP	14,7	13,3	72,1
Brevet des collèges, aucun diplôme	12,6	11,4	75,9
Employeur			
État et collectivités locales	22,3	21,1	56,6
Autre	10,9	13,5	75,6
Effectif salariés (en milliers)	3 051,3	3 467,5	16 280,0

Champ : France métropolitaine, actifs occupés au sens du BIT.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Dares.

Durée annuelle du travail des salariés entre 1950 et 2012



Note : le poste « Services principalement non marchands » correspond au regroupement des items Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.